

A-Z PARCS ET JARDINS

Société à Responsabilité Limitée au capital de 80 000 euros
Siège Social : 4, BIS RUE DES ECOLES, 57940 METZERVISSE
479 052 524 R.C.S THIONVILLE

Décisions unanimes des associés du 14 octobre 2024

Le 14 octobre 2024, au siège social, 4, BIS RUE DES ECOLES, 57940 METZERVISSE

Nous soussignés :

Monsieur Nicolas WEITTEN

100 parts sociales

Total

100 parts détenues

détenant ensemble la totalité des parts émises, seuls associés de la société, prenons conformément aux statuts comme le permet l'article L. 223-27 du Code de commerce, les décisions suivantes :

DECISION : TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

L'ensemble des Associés décide de transférer le Siège Social de la Société, à compter du 14/10/2024, du 4, BIS RUE DES ECOLES, 57940 METZERVISSE au 377 ROUTE NATIONALE 57940 METZERVISSE.

DECISION : MODIFICATION DES STATUTS CONCERNANT LE SIEGE SOCIAL

En conséquence de la décision précédente, l'ensemble des Associés décide de modifier l'Article 4 Siège social des statuts dont la rédaction sera la suivante :

ARTICLE 4 Siège social

Le siège social est fixé : 377 ROUTE NATIONALE 57940 METZERVISSE

Le reste de l'article reste inchangé.

DECISION : POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

Les Associés donnent tous pouvoirs à la Gérance ou au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'effectuer toutes les formalités qui seront nécessaires relativement aux décisions visées ci-dessus.

Le présent acte, qui constate les décisions unanimes en date du 14 octobre 2024 sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives de la société.

Monsieur Nicolas WEITTEN



